

## MISSION de direction du département PRATIQUES et INGÉNIERIE de la FORMATION

### DIRECTION

Dossier suivi par  
Nathalie Sevilla  
Téléphone  
03 727 422 04  
Ad.-él.  
nathalie.sevilla  
@univ-lorraine.fr

La directrice ou le directeur du département "Pratiques et ingénierie de la formation" est nommé pour cinq ans par la directrice de l'INSPÉ après avis du Conseil d'institut restreint. La personne est choisie dans les catégories de personnels ayant vocation à enseigner à l'INSPÉ. Il est procédé à un appel à candidatures.

La directrice ou le directeur de département est membre à part entière du Conseil de direction de l'INSPÉ ; à ce titre, elle ou il assure la fonction d'adjoint à la directrice de l'INSPÉ. Elle ou il participe aux travaux du Conseil d'institut et du Conseil d'orientation scientifique et pédagogique. Elle ou il peut être amené à représenter la Directrice de l'INSPÉ.

La directrice ou le directeur de département est chargé de la coordination de l'ensemble des parcours de formation de la mention MEEF qui sont rattachés à son département. Elle ou il travaille en concertation avec les responsables de la mention et des parcours du département. Elle ou il est responsable de la préparation des jurys en lien avec le responsable de mention. Elle ou il assure le lien avec les partenaires de la formation (rectorat, DSDEN, collectivités territoriales, partenaires culturels, associations et syndicats). Elle ou il est l'interlocuteur privilégié de l'École Académique de Formation Continue sur toutes questions relevant de la mention. Elle ou il participe aux travaux du réseau des INSPÉ.

Elle ou il veille à la conformité de ce qui est entrepris avec la politique de formation arrêtée par le Conseil d'institut, avec le projet défini dans le cadre de l'accréditation dont celui de formation et avec les orientations politiques de l'Université et de l'Académie.

Il lui revient de s'assurer du bon fonctionnement du conseil de perfectionnement. En lien avec les responsables de mention ou de parcours, elle ou il propose à la directrice de l'INSPÉ les évolutions de la structure du département et de la composition du conseil de perfectionnement du département qu'elle ou il dirige.

La directrice ou le directeur de département pilote les actions de formation destinées aux enseignants parties-prenantes du projet de l'INSPÉ en concertation avec l'équipe de direction. Elle ou il est l'interlocuteur privilégié de la Délégation d'Accompagnement à la Créativité, l'Ingénierie et la Pédagogie (DACIP) et du Collège Lorrain des Écoles Doctorales (CLED) pour toute action de formation en direction des enseignants du supérieur. Il ou elle effectue une veille sur les questions de pédagogie du supérieur. Il ou elle propose l'expertise pédagogique de l'INSPÉ à toute structure de formation demandeuse.



La directrice ou le directeur de département coordonne les projets, colloques, manifestations de l'INSPÉ en lien avec les autres départements et aide à leur mise en œuvre. Il ou elle inscrit l'INSPÉ de Lorraine dans les projets de recherche en lien avec les problématiques de son champ d'action.

Pour assurer ses missions, la directrice ou le directeur de département s'appuie sur les services administratifs de l'INSPÉ, notamment le service de la scolarité pour la diplomation des étudiants et le service RH pour la maîtrise des bilans horaires de la formation.

La directrice ou le directeur de pôle rend compte de ses actions à la directrice de l'INSPÉ.